



15 JANVIER 2017



DDA MON AMOUR... La Direction choisit le suicide pour sauver son couple

Les 3 réunions de conciliation demandées par l'UNSA PNC pour faire respecter l'ACG et remettre les compteurs DDA à 0 en février 2018 ont été un véritable vaudeville : mensonges, mauvaise foi, manipulations, mais aussi ... amour, loyauté et fidélité.. jusqu'au sacrifice!

Quoi de plus beau que de voir des partenaires de longue date s'unir dans l'adversité. L'un volant au secours de l'autre, qui, souvent à cours d'arguments, attendait d'être sauvé par un alibi douteux de dernière minute... Une vraie leçon d'amour et de loyauté! On en aurait pleuré d'émotion si tout cela ne se faisait pas sur le dos des PNC dans le cadre d'un fait juridique grave : **le non-respect d'écrits fraîchement signés de notre ACG 2017-2022 !**

Mais pour être plus clair, il convient de nommer les acteurs : l'un était l'UNAC et l'autre la Direction PNC ; et les plaignants : l'UNSA PNC et le SNPNC.

Habituellement, dans une conciliation pour non-respect d'accord, le ou les syndicats demandeurs doivent affronter et argumenter avec la Direction, vu qu'elle est l'auteure de l'accord.

Mais là, les choses se sont déroulées tout autrement... Le SNPNC et l'UNSA PNC ont eu la surprise de ne pas avoir à argumenter contre la Direction... mais contre l'UNAC! Ce qui a bien arrangé une Direction peu bavarde qui a laissé volontiers la parole aux représentants de l'UNAC.



Logique ceci-dit, car ce sont bien eux qui sont les seuls « vent debout » contre une dernière remise à 0 des compteurs DDA en février, **ce qui permettrait que tous les PNC puissent partir sur un pied d'égalité pour gérer leurs compteurs DDA en toute connaissance du nouveau système. Le texte de l'ACG est pourtant bien écrit dans ce sens, car reconduire en 2018 un reliquat de points de compteurs qui ont débuté en février 2017, alors que l'ACG actuel n'existait pas, c'est tout simplement aller contre le principe du droit français qui ne reconnaît pas l'antériorité.**

Arguments de l'UNAC :

1. Ce n'était pas l'esprit de l'accord ! (ils ont dû faire un stage de chamanisme l'automne dernier).
2. Quand l'UNAC a signé (encore une fois seul !) une première version de l'ACG (bien moins bonne que notre ACG actuel), il n'y avait soit disant pas de remise à 0 ! (L'emmerdant c'est que le texte, sur ce passage est strictement le même...).

3. Les PNC auraient pris connaissance dès mars 2017 de cette première version de l'ACG et d'une non remise à 0 et se seraient organisés pour poser leurs DDA tout au long de 2017 (*on Parle de qui là ? De tous les PNC ou de quelques initiés ?*)
4. Oui mais si on remettait à 0 en février 2018, les points positifs des vols désidératés ou effectués à partir de janvier 2018 vont disparaître et donc cela va pénaliser des PNC (*FAUX : il est écrit que ces points ne sont crédités qu'une fois les vols effectués, donc forcément le mois d'après, c'est à dire en février, donc pas de problème !*).

Arguments de la Direction :

1. Ce n'est pas écrit dans l'ACG qu'il y aura une remise à 0 en février 2018. (*euh.. si c'est écrit, encore faut-il avoir la bonne volonté de vouloir lire correctement et sans parti pris...*).
2. Oui mais c'est mal écrit ! (*certes, mais c'est écrit quand même et c'est un peu leur boulot, vu leurs salaires substantiels, de bien écrire les textes !*).
3. Oui, mais il n'y aura pas de remise à 0 car c'est suite à un accord sur des points supp accordés à des PNC qui avaient eu des BR en septembre qui ne respectaient pas l'ACG, vous en avez alors profité (*nous l'UNSA PNC et le SNPNC*) pour revendiquer une non remise à 0 en février 2018 ! (*vas-y je t'embrouille, quel est le rapport ??? et en plus il y a eu alors des échanges, dont nous avons des preuves par mail, comme quoi la direction était alors ok pour une remise à 0 !*)
4. Et puis c'est comme ça, on a décidé pas de remise à zéro et puis c'est tout ! (*Ça, au moins, c'est un vrai argument !!!*)

Après, au SNPNC et à l'UNSA PNC, on a le sens de l'humour mais jusqu'à un certain point ! On a surtout le sens de l'engagement et le respect des textes signés.

Or, nous avons des écrits de la Direction de la Production qui a publié en juillet 2017 un fascicule destiné aux PNC pour les aider à orienter leurs choix. Les syndicats représentatifs organisaient alors des référendums auprès de leurs adhérents pour savoir s'ils voulaient ce nouvel ACG ou non.

Est écrit littéralement dans ce fascicule : "**A partir d'avril 2019, les compteurs DDA ne seront pas remis à zéro**, mais incrémenté (*on laisse la faute d'orthographe pour ne pas trahir le texte*) de 100 points + 1.5 points par année d'ancienneté. Le PNC aura toute latitude de gérer sa stratégie sur son volume de points." Des tutoriels vidéos ont aussi été mis à disposition dans ce même sens.

Réponse de la Direction : on s'en fiche, on maintient notre position (*ça c'est pas littéral, c'est résumé !*).

Cela pose 2 problèmes majeurs :

1. **La Direction ne respecte pas délibérément un accord qui régit toutes les conditions de travail du PNC, ni ses propres écrits.** A l'heure des ordonnances Macron, c'est un message dramatique qui est affiché car tout devra passer par des accords d'entreprise. L'UNSA PNC a d'ailleurs prévenu : dans un tel contexte, plus aucune signature ne sera possible, puisqu'elle ne vaut plus rien !
2. **Le soutien inconditionnel de la Direction à l'UNAC**, et vice versa, qui est, et a déjà été, plus que préjudiciable pour tous les PNC ! Il est impossible de travailler dans ces conditions ! **Et pour preuve quand nous avons finalisé les négociations et réussi à faire évoluer certains points, notamment la durée de l'accord, on nous a refusé certaines améliorations sous prétexte de ne pas "froisser" l'UNAC qui avait engagé, dès mars 2017, sa signature sur un texte moins bon !**

On voit jusqu'où cette complicité peut aller : la pénalisation de l'ensemble des PNC !

L'Intersyndicale SNPNC-UNSA PNC ne pliera pas face à cette position injuste, et même si nous pouvons être sensibles à une si belle idylle et à ces preuves touchantes d'une fidélité intemporelle (nous sommes des êtres humains quand même !) nous attaquerons une nouvelle fois en justice l'Entreprise pour non-respect d'accord !